



L'Association Citoyenne Droit du Monde vous présente quelques points importants pour l'accueil des enfants pour les assistantes maternelles que le gouvernement demande la mise en place

- Les vêtements de travail doivent être changés chaque jours.
- Hygiène respiratoire: utilisation de mouchoir en papier pour se moucher, éternuer et tousser , jeté dans un sac poubelle double épaisseur dans une poubelle munie d'un couvercle et vidée au minimum une fois par jours.
- Port de masque "grand public" en tissu respectant les normes AFNOR obligatoire dès lors que la distance de 1 mètre ne peut pas être respectée. Il en est de même pour les autres personnes présentes sur les lieux de l'accueil des enfants à l'exception des enfants de 0 à 10 ans. Le port du masque est également obligatoire pour les parents lors de toutes interactions avec l'assistante maternelle. **0-3 ans masque proscrit**
- Lavage des mains: 30 secondes pour chaque lavage des mains et se sécher les mains avec du papier à usage unique (**sèches mains partagés ou et réutilisables proscrits**).

Assistante maternelle lavage des mains:

- le matin avant contact avec les enfants
- après tout contact avec les parents
- avant tout contact avec un aliment, avant et après chaque repas
- avant et après chaque change et accompagnement aux toilettes
- avant d'aller aux toilettes
- après avoir éternué, toussé et s'être mouché
- au moins toutes les 2 heures

Enfants lavage des mains:

- à l'arrivée chez l'assistante maternelle
- avant et après: chaque repas, chaque sieste, chaque change, chaque passage aux toilettes
- toutes les 2 heures
- avant le départ de chez l'assistante maternelle

L'utilisation de gel hydroalcoolique doit être évité chez les enfants tant que lavage des mains à l'eau et au savon est possible.

- Hygiènes locaux et matériel (hors sol)

En plus du nettoyage régulier, les surfaces touchées fréquemment avec les mains doivent être nettoyées et désinfectées au minimum une fois par jour (eau de javel, éthanol 70%...)

Il faut aérer les locaux régulièrement environ 3 fois par jours pendant 10 à 15 minutes toutes fenêtres ouvertes.

Du savon et des serviettes à usage unique doivent toujours être disponibles dans les espaces de lavage et de change.

Il faut intensifier les efforts de nettoyage avec désinfection au minimum une fois par jours des jouets, matériel de cuisine, toilettes, pots individuels, plan de change, etc.

Nettoyage avec les produit habituels et désinfections avec désinfectant respectant la norme NF EN 14476+A2: 2019.

- Hygiène des sols

Pas d'utilisation d'aspirateur sauf si il est muni d'un filtre HEPA et pas de balayage à sec.

Les produits de désinfections doivent respecter la norme EN 14476 ou utilisez de l'eau de javel diluée à 0.5% de chlore actif.

Si vous utilisez deux produits différents pour nettoyer et désinfecter vous devez respecter les étapes suivantes:

- nettoyage avec un bandeau de lavage

- rinçage à l'eau avec un autre bandeau

- séchage des surfaces

- désinfection avec troisième bandeau de lavage.

- Pour les jouets portés à la bouches, lavage à 60°C ou désinfectant compatibles avec les surfaces alimentaires.
- Les masques, couches, mouchoirs, lingettes doivent être jetés dans un double sac poubelle et conservés 24 heures avant l'élimination dans la filière ordures ménagères. Il faut vider les poubelles une fois par jours au minimum (**poubelles couches 2 fois par jour**) et désinfecter les poubelles une fois par jours.
- Pour la préparation et la distribution des repas, la mise en place de la méthode HACCP est nécessaire ainsi que le port du masque. Une distance de 1 mètre doit être respecté entre chaque enfant.

Si les parents fournissent les repas, ils doivent privilégier les petits pots, barquettes, compotes et yaourt qui doivent être nettoyés avec un chiffon ou essuie-tout humide à usage unique avant ouverture.

Si les repas doivent respecter la chaine de froid, ils doivent être transportés dans une glacière, dans des contenants en verres à fermeture hermétique pouvant être passés au bain-marie.

- Les parents ne pénètrent pas dans les espaces de vies des enfants. Du gel hydroalcoolique doit être à leur disposition et un marquage au sol doit être présent permettant de représenter la distance de 1 mètre devant être préservé lors des passages de bras des enfants entre les parents et l'assistante maternelle.
- Pour la sieste, 1 mètre doit être respecté entre chaque lit et les draps doivent être changés à chaque sieste et lavés chaque jours sauf si les draps sont attribués par enfants.